

CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS GLISSE 2008

CATAMARAN – HABITABLE – SKIFF - WINDSURF

LA ROCHELLE - 05 au 11 juillet 2008

AVIS DE COURSE

Préambule :

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) français doivent présenter au moment de leur inscription les licences FFVoile valides, portant le cachet médical, accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs et le cas échéant une attestation de sur - classement.

Chaque concurrent devra, au moment de son inscription définitive, signer un formulaire contenant les termes suivants : "J'accepte de me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve" et **présenter sa fiche d'inscription (téléchargée) ou sa fiche de confirmation d'inscription reçue lors du paiement en ligne avec l'autorisation parentale et l'autorisation d'utilisation d'images.**

Les équipages des Open 5.70 devront en plus, au moment de l'inscription, présenter obligatoirement :

- **L'original de l'attestation valide d'assurance de leur bateau,**
- **Le bulletin d'inscription validé par leur ligue.**

Les responsables des bateaux portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de Voile.

Au moment de la confirmation de leur inscription, les concurrents présenteront à l'autorité organisatrice une copie valide de leur certificat de jauge.

1. ORGANISATION :

Le Championnat de France Espoirs Glisse (CFEG 2008) est la propriété exclusive de la Fédération Française de Voile.

Cette manifestation est organisée du 5 au 11 juillet 2008 sur le Bassin de La Rochelle, par l'autorité organisatrice, la Ligue Poitou-Charentes de Voile, avec la collaboration du Comité Départemental de Voile de la Charente Maritime, du C.V. Chatellaillon, de la Société des Régates Rochelaises, de l'ASPTT La Rochelle, de l'E.V. Fouras, de l'E.V. Rochelaise, du C.N. Angoulins, du C.V.A.L. Marans, de l'A.S. Cheminots Rochelais et du Pôle France La Rochelle.

2. REGLES :

2.1. L'épreuve est régie par :

Les Règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2005/2008 (RCV),

Les Règles de sélection du CFEG 2008.

Les prescriptions de la FFVoile s'appliqueront, elles seront communiquées en annexe des instructions de Course.

2.2. Les Règles des Classes et des Séries concernées, telles que modifiées par le présent Avis de Course ou par les Instructions de Course.

2.3. Règle de protection de l'environnement : un bateau ne doit jeter aucun débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux d'accompagnement ou des bateaux de l'organisation.

- 2.4. Publicité : L'épreuve est courue sous la catégorie C de publicité telle que restreinte par le Règlement Technique des Compétitions de la FFVoile : Port de publicité.
En application de l'article 20.3. (d) (i) du Code de Publicité (ISAF), chaque bateau devra porter à l'extérieur de ses coques, dans les 25% avant, les autocollants fournis par l'organisateur lors de l'inscription.
La pose ainsi que l'entretien de ces marques sont de la responsabilité de l'équipage, qui devra si nécessaire les remplacer.

2.5 Les règles de course suivantes seront modifiées par les instructions de course : 44.1, 44.2

3. CLASSES, SERIES ET EQUIPAGES ADMIS A COURIR :

3.1. Les classes et les séries seront réparties sur 3 zones de course :

- Open 5.70 et 29^{er},
- HC 16, SL 16 et 15.5,
- Formula Windsurfing, Bic 293 OD, Race Board Hybride.

3.2. Admissibilité :

Tout coureur mineur devra être accompagné par un adulte présent sur le site pendant toute la durée de l'épreuve. Cet adulte, qui ne pourra pas être un coureur participant à l'épreuve (excepté pour l'Open 5.70, voir ci-dessous), aura pour ce mineur accepté par écrit l'exercice de l'autorité parentale pendant toute la durée du Championnat de France Espoirs Glisse.

Un adulte ne pourra accepter la responsabilité de plus de douze coureurs mineurs, dans le cadre d'une délégation de ligue.

Pour les Open 5.70, un membre majeur d'un équipage pourra accepter par écrit l'exercice de l'autorité parentale pendant toute la durée du Championnat de France Espoirs Glisse pour un et un seul équipier mineur appartenant à son équipage uniquement.

3.3. Catégories d'âge :

Se reporter au document joint en annexe : « Tranches d'âge pour les Championnats de France Minimes et Espoirs de 2008 à 2009 » visible sur le site de la FFVoile :

http://www.ffvoile.net/ffv/web/pratique/championnats/documents/TranchesAge_Minimes_Espoirs_08.pdf

Tous renseignements relatifs aux éventuels sur-classements sont visibles sur le site de la FFVoile – Commission Médicale :

<http://www.ffvoile.net/ffv/web/services/medical.asp?smenu=5>

4. VOILES FOURNIES PAR L'AUTORITE ORGANISATRICE :

4.1. Pour les classes suivantes : Open 5.70, 29^{er}, HC 16, SL 16 et 15.5 les spinnakers seront fournis par l'autorité organisatrice à l'ensemble des concurrents. Pour les Bic 293 OD, les voiles de surface de 7,8 m² seront fournies par l'autorité organisatrice à l'ensemble des concurrents.

4.2. Les concurrents ont l'obligation d'utiliser ces voiles et seulement celles-ci durant tout le Championnat de France Espoirs Glisse.

4.3. Les voiles seront remises aux concurrents au moment de l'inscription définitive.

4.4. En cas de dommage, les coureurs devront, après avis du jugeur, faire réparer leur voile. Aucun remplacement de matériel par un matériel personnel ne sera autorisé.

4.5. En cas de dommage important qui exigerait le remplacement d'une voile, après avis du jugeur, seul le remplacement par une voile fournie par l'Autorité Organisatrice sera autorisé en contre partie d'un chèque de caution de 300€ pour les voiles windsurf et 500€ pour les spinnakers.

4.6. A la fin du championnat, les voiles seront confiées aux coureurs participants de chaque ligue mais elles resteront la propriété de la FFVoile.

5. SELECTION:

http://www.ffvoile.net/ffv/web/evenement/2008/Espoirs_Glisse/Documents/selectionnes.pdf

5.1. Voile légère :

Les coureurs qualifiés par quota de ligue seront avisés par leur ligue respective, la liste de ces coureurs sera mise en ligne sur le site de la FFVoile le 5 juin 2008 au soir.

La liste des coureurs invités par la FFVoile sera mise en ligne sur le site de la FFVoile le 20 juin au soir.

5.2. Habitables :

Les équipages des Open 5.70 devront faire valider leur bulletin d'inscription par leur ligue d'origine.

6. PRE INSCRIPTIONS :

6.1 Pré Inscription en ligne :

- (i) Conformément à la décision du Bureau Exécutif de la FFVoile des 11 et 12 janvier 2007, la pré inscription et le paiement des frais de constitution du dossier au Championnat de France seront effectués en ligne.
- (ii) Le dispositif de pré inscription en ligne sera disponible sur le site de la FFVoile le 6 juin au soir.
- (iii) L'accusé de réception du paiement en ligne tiendra lieu auprès de l'Autorité Organisatrice de justificatif de pré inscription.
- (iv) **Attention pour valider votre inscription, vous devrez lors de la confirmation des inscriptions sur place présenter les documents suivants :**
 - § La fiche de confirmation d'inscription dûment complétée et signée, incluant notamment :
 - L'autorisation parentale signée,
 - L'identité et l'engagement de la personne responsable durant le Championnat,
 - L'autorisation de l'utilisation des images faites durant le Championnat de France,
 - Votre licence FFVoile valide visée par un médecin ou un certificat médical ou accompagnée d'un certificat médical,
 - La Fiche de sur classement si nécessaire,
 - § L'autorisation du port de publicité si nécessaire.
 - § Le certificat de jauge valide de votre bateau selon la classe.

6.2 Pré inscription par courrier :

Les concurrents ne pouvant pas utiliser le service décrit ci-dessus au § 6.1, devront à partir du 6 juin au soir télécharger sur le site de la FFVoile le bulletin de pré inscription et l'adresser par courrier à :

**ASSOCIATION FRANCE GLISSE 2007 2009
CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS GLISSE 2008**

Pôle France Voile - Avenue de la Capitainerie – 17000 LA ROCHELLE

Accompagné d'un titre de paiement correspondant au montant des frais de constitution de dossier, établi à l'ordre de : "Association FRANCE GLISSE 2007 - 2009"

6.3. Montant des frais de constitution de dossier par équipage :

Classes :	Jusqu'au 27 juin 2008 (cachet de la poste faisant foi)	A partir du 28 juin 2008 (cachet de la poste faisant foi)
Hobie Cat 16 15.5 SL16	92 €	138 €
Formula Windsurfing Race Board Hybride Bic 293 OD	46 €	69 €
29 ^{er}	92 €	138 €
Open 5.70	230 €	345 €

7. CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS :

- 7.1. La confirmation des inscriptions sera enregistrée sur place :
Le 5 juillet 2008 de 14 H 00 à 18 H 00 ainsi que le 6 juillet de 08 H 30 à 12 H 30 et de 14 H 00 à 18 H 00.
- 7.2. Les Instructions de Course seront disponibles au moment de la confirmation des inscriptions.
- 7.3. Remboursement :
En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'autorité organisatrice moins les frais de gestion de dossiers (5€ pour le windsurf, 10€ pour les équipages doubles, 15€ pour les open 5.70)

8. MISE A DISPOSITION DES BATEAUX :

- 8.1. Les voiliers devront être présents pour effectuer le marquage des matériels, le 5 juillet 2008 de 14 H 00 à 18 H 00, ou le 6 juillet 2008 de 08 H 30 à 12 H 30 et de 14 H 00 à 18 H 00.
- 8.2. Il n'y aura pas d'opération de mesurage de matériels lors de l'inscription.

9. PROGRAMME :

9.1. Horaires :

- 5/07 : de 14 H 00 à 18 H 00 :
: Accueil, marquage du matériel, confirmation des inscriptions définitives.
6/07 : de 8 H 30 à 12 H 30 et de 14 H 00 à 18 H 00 :
: Accueil, marquage du matériel, confirmation des inscriptions définitives.
6/07 : A 14H00 : 1^{er} signal d'avertissement de la course d'entraînement.
6/07 : vers 19 H 00 : Cérémonie d'ouverture
7 au 11 /07 : Course(s).
11/07 : Aucune procédure de départ ne pourra être lancée après l'heure limite
fixée par avenant aux instructions de course.
11/07 : Pour toutes les classes et séries, palmarès.

9.2. Nombre de courses :

Le nombre minimum de courses dans une série pour que le championnat soit validé est de trois (3).

9.3. Programme :

12 courses sont programmées pour chacune des classes et séries.

Pour les Open 5.70, 29^{er}, HC 16, SL16 et 15.5, 3 courses au maximum pourront être courues chaque jour.

Pour les Formula Windsurfing, Bic 293 OD et Raceboard Hybride, 4 courses au maximum pourront être courues chaque jour.

9.4. Pour toutes les classes et séries, le premier signal d'avertissement de la 1^{ière} course est fixé à 13 H 00 le lundi 7 juillet 2008.

10. CLASSEMENT :

10.1. Pour les HC 16, les SL 16, les 15.5, les 29er et les 5.70, le Système de Points a minima de l'annexe A s'appliquera.

10.1.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de trois (3).

10.1.2. Courses retirées

- (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans les courses, est de trois (3).
(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score, est de quatre (4).
(c) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores, est de neuf (9).

10.1.3. Le classement de la catégorie féminine des 15.5, sera établi par extraction du classement général de la série sans recalculer les points.

10.2. Pour les Windsurf, le système décrit par B.8.2. et B.8.3 s'appliquera.

Courses retirées

- (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un windsurf dans la série soit le total de ses scores dans les courses, est de trois (3).
(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un windsurf dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score, est de quatre (4).
(c) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un windsurf dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores, est de sept (7).
(d) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un windsurf dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses trois plus mauvais scores, est de onze (11).

11. TYPE DE PARCOURS :

Les parcours pourront être de types : Trapèze, Banane et/ou Raids.

12. SYSTEME DE PENALITE:

Les règles 44.1 et 44.2 sont modifiées de sorte qu'un seul tour, incluant un virement de bord et un empannage, est requis.

13. REGLES PARTICULIERES AU PLAN D'EAU :

Conformément aux règles administratives locales, tous les voiliers devront se conformer aux instructions particulières relatives à la circulation des navires dans la Baie de La Rochelle et figurant dans les annexes aux instructions de course.

14. REGLES DE SECURITE :

14.1 Pour les Open 5.70, l'armement de sécurité exigé par les règles de classe www.open570.org est **obligatoire**, d'autres armements de sécurité pourront être exigés ceux-ci seront précisés ultérieurement et la liste sera disponible sur le site Internet de la FFVoile.

14.2 Pour les Open 5.70, l'équipage pourra être constitué a **minima de 3 équipiers** ou a **maxima de 4 équipiers**, tout en respectant les règles de poids définies par la classe : **260kg Maximum**.

15. TITRES DECERNES ET PRIX :

CHAMPION DE FRANCE ESPOIRS WINDSURF Garçon	Bic 293 OD 2008
CHAMPION DE FRANCE ESPOIRS WINDSURF Fille	Bic 293 OD 2008
CHAMPION DE FRANCE ESPOIRS WINDSURF Garçon	RB Hybride2008
CHAMPION DE FRANCE ESPOIRS WINDSURF Fille	RB Hybride 2008
CHAMPION DE FRANCE ESPOIRS WINDSURF Open	Formula Windsurfing 2008
CHAMPION DE FRANCE ESPOIRS CATAMARAN Masculin/Mixte	15.5 2008
CHAMPION DE FRANCE ESPOIRS CATAMARAN Fille	15.5 2008
CHAMPION DE FRANCE ESPOIRS CATAMARAN Open	HC 16 2008
CHAMPION DE FRANCE ESPOIRS CATAMARAN Open	SL 16 2008
CHAMPION DE FRANCE ESPOIRS 29er Open	29 ^{er} 2008
CHAMPION DE FRANCE ESPOIRS HABITABLE Masculin / Mixte	Open 5.70 2008
CHAMPION DE FRANCE ESPOIRS HABITABLE Fille	Open 5.70 2008

15.1. Ces différents titres seront décernés sous réserve d'un minimum de 15 équipages inscrits définitivement dans chaque catégorie, pour les catégories féminines ce nombre est ramené à 10, sauf pour les Open 5.70 filles où ce nombre est ramené à 5.

15.2. Les trois premiers équipages de chacune des catégories validées selon le point 15.1. recevront respectivement les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.

16. DROIT D'APPEL :

Application de la prescription de la FFVoile à l'annexe F des RCV 2005-2008.

17. DROIT A L'IMAGE ET A L'APPARENCE :

En participant à ce championnat, le compétiteur autorise l'autorité organisatrice et les sponsors de celui-ci à utiliser et montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels et autres reproductions de lui-même prises lors du championnat et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous matériaux dudit championnat.

18. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

19. ACCES AU SITE :

Le site du Championnat de France Espoirs Glisse 2008 sera exclusivement accessible à partir du samedi 5 juillet à 09H00 aux coureurs, aux entraîneurs et accompagnateurs.

Les entraîneurs et accompagnateurs devront s'inscrire auprès du Comité d'Organisation pour être accrédités.

Le samedi 12 juillet 2008 à 09H00, l'ensemble des délégations devra avoir libéré le site.

20. INFORMATIONS :

20.1 FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

Département Voile Légère.

17 rue Henri Bocquillon – 75015 - PARIS

Tél. : 01 40 60 37 01 Internet : www.ffvoile.org - Mail : cecile.hovsepian@ffv.fr

20.2. Organisation Technique :
Association France GLISSE 2007 - 2009
CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS GLISSE 2008
Pôle France Voile - Avenue de la Capitainerie - 17000 LA ROCHELLE
Site web : www.ligue-voile-poitou-charentes@wanadoo.fr
Email : france.glisse@orange.fr

20.3 Hébergement et camping-car :
Office du Tourisme de La Rochelle
Centrale de Réservation : 05 46 50 50 31
Le Gabut – 17025 La Rochelle Cedex 1.
Email : resa@larochelle-tourisme.com.

Accueil 7/7 jours : 05 46 41 1468
Email : accueil@larochelle-tourisme.com.